



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation
28.05.2013

L'an deux mille treize et le trois juin à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Présents : Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mrs BOUDES, DELPOUX, Mmes BORELLO, COMBES Mr CRESPO, Mme SABY, Mrs MARTY, RAYNAL, DE GUALY, Mmes DESFARGES-CARRERE, BORIES, Mrs KOWALCZYK, BÉNÉZECH, Mmes GALINIER, CHAILLET, Mrs BUONGIORNO, GALINIÉ, Melle PORTAL, Mmes ESPIÉ, THUEL, Mr LE ROCH.

N° 13/41

Absents : Mlle CARLES, Mr RASKOPF, Mme BONNÉ (excusée), Mrs BALOUP, DELBES, Mme RAHOU.

Secrétaire : Mr LE ROCH.

Objet de la délibération

Rapporteur : Madame Bertrand

**SIGNATURE D'UN
BAIL A
REHABILITATION
AVEC L'HABITAT
SOCIAL PACT 81**

Monsieur le Maire fait état de la situation de l'ancien logement de l'instituteur aux Avalats, vacant depuis plusieurs années et qui pourrait utilement être rénové pour être loué.

L'école des Avalats étant fermée depuis 2005 et le logement étant inoccupé depuis cette même date, le Conseil Municipal avait demandé par délibération en date du 30 juin 2008, sa désaffectation ainsi que celle de ses annexes dont le logement de fonction.

Ces locaux n'étant plus affectés à un service public, ils peuvent être déclassés et intégrés dans le domaine privé de la commune.

Adopté à l'unanimité

Habitat Social Pact 81 a fait connaître son intérêt pour ce logement et a proposé la signature d'un bail à réhabilitation d'une durée de 30 ans, afin de le mettre aux normes et de le louer en tant que logement social durant toute la durée du bail.

Entendu le présente exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-30,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la circulaire du 25 août 1995 concernant la désaffectation des biens des écoles élémentaires et maternelles publiques,

APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE le déclassement des locaux de l'école des Avalats et de ses annexes.

DECIDE de céder ce logement à bail à réhabilitation pour une durée de 30 ans, à Habitat Social PACT 81, filiale du PACT du Tarn, 163 avenue François Verdier 81000 Albi.

A charge pour cette dernière de mobiliser tous les financements qui lui permettront de réhabiliter le logement, le mettre aux normes actuelles et le louer en tant que logement social durant toute la durée du bail.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 2 octobre 2013
Jacques LASSERRE
Maire